

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à l'école Massey-Vanier situé au 222, rue Mercier, Cowansville, mardi 18 février 2014, à 18 h.

## **I. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL**

**Madame France Choinière présidente, ouvre la séance et constate le quorum.**

**Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :**

France Choinière	présidente
Pierre Lavoie	vice-président

Georgette Beaugard Boivin  
Guy Vincent

Danny Aubin	commissaire parent au primaire
-------------	--------------------------------

**Sont absents :**

Patrick Carrier  
Michel Landry  
Chantal Vallières Brodeur

Valérie Banville	commissaire parent au secondaire
------------------	----------------------------------

**Sont également présents :**

André Messier	directeur général
Eric Racine	directeur général adjoint
Ghislain Boutin	directeur général adjoint Ressources financières et Ressources matérielles
Kathlyn Morel	directrice générale adjointe des Services éducatifs
Katherine Plante	directrice, Service du secrétariat général et des archives
Chantale Cyr	directrice, Service des ressources humaines
Guy Tardif	directeur, Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire

08CE1314-026

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Danny Aubin et appuyé par monsieur Guy Vincent :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

## **3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

08CE1314-027

### **3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 JANVIER 2014**

Il est proposé par madame Georgette Beaugard Boivin et appuyé par monsieur Pierre Lavoie :

**D'ADOPTER** avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2014 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

## **4. QUESTIONS DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 JANVIER 2014**

Aucun suivi.

5. **RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

08CE1314-028

5.1 **CONTRAT TÉLÉPHONIE BELL**

**CONSIDÉRANT** le règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Comité exécutif et autres;

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Comité exécutif d'octroyer les contrats de service de 100 000 \$ à 250 000 \$ faisant l'objet d'allocations spécifiques du Ministère de l'Éducation, du loisir et du sport;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres de la part du CSPQ (# SAR390-2013);

**CONSIDÉRANT** que le contrat couvre une zone de tarifs règlementés du CRTC;

Il est proposé par monsieur Guy Vincent appuyé par madame Georgette Beauregard Boivin :

**QUE** le Comité exécutif adopte la recommandation pour l'octroi d'un contrat de service avec Bell Canada pour cinq ans.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire à signer le contrat avec Bell Canada – Groupe.

Adopté à l'unanimité.

6. **RÈGLEMENT 4 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES**

08CE1314-029

6.1 **EXPULSION DÉFINITIVE D'UN ÉLÈVE**

**CONSIDÉRANT** l'article 242 de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel prévoit que la commission scolaire peut, à la demande d'un directeur d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles(...);

**CONSIDÉRANT** que le comportement de l'élève pourrait porter préjudice aux autres élèves et aux membres du personnel de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses démarches effectuées pour aider cet élève à se prendre en charge sans succès;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie appuyé par monsieur Guy Vincent :

**D'EXPULSER** définitivement de la commission scolaire l'élève L.B.1314-001.

Adopté à l'unanimité.

7. **CONSENTEMENT MUTUEL**

Nil.

8. **COMMUNICATION ET APPUI**

Nil.

